

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

## Vous vous demandez :

- Comment sécuriser mes relations commerciales ?
- Comment rédiger mes CGV dans les meilleures conditions ?

## **Sécurisez** vos relations commerciales

Les CGV constituent la base de vos négociations commerciales !  
Elles doivent donc être rédigées soigneusement.



## QUEL EST L'INTÉRÊT ?

### NE PAS AVOIR DE CGV

**Vous expose à une amende pouvant aller jusqu'à 75 000€ en cas de contrôle.**

En vertu de l'article L.441-1 du Code de commerce, qu'importe la taille de votre entreprise, si vous exercez une activité de production, distribution ou prestation de services, vous devez communiquer vos CGV à vos clients.

**Vous empêche d'anticiper les risques pouvant découler de votre activité.**

(Ex : Impayés, problèmes de livraison, etc.) et de vous décharger dans certaines situations (ex : marchandises abîmées lors du transport, hausse imprévisible de l'énergie, etc.).

## Avez-vous pensé aux **impacts** que pourraient avoir :

**La mise en liquidation judiciaire d'un client qui ne vous a pas payé les marchandises que vous lui avez déjà livrées ?**

**Risque :** Ne pas pouvoir récupérer les marchandises

**Solution :** Mettre en place des CGV prévoyant une clause de réserve de propriété

**Une météo calamiteuse décalant les dates de livraison de vos marchandises ?**

**Risque :** Payer des dommages et intérêts

**Solution :** Anticiper ce risque et vous décharger au maximum dans les CGV

**Un client important qui, après réalisation de vos prestations de services, ne paye pas les sommes devisées ?**

**Risque :** Vous mettre en difficulté financière

**Solution :** Mettre en place des CGV prévoyant le versement d'acomptes tout au long de la réalisation de vos prestations.

## NOTRE ACCOMPAGNEMENT

### ÉTAPE 1

#### Rendez-vous préparatoire

À l'occasion de cette première rencontre nous échangeons sur :

- 1) Vos pratiques actuelles en termes d'engagements juridiques avec vos clients
- 2) Vos éventuelles attentes d'ores et déjà ciblées
- 3) Les problématiques rencontrées et envisagées au cours de votre activité
- 4) Les solutions que nous pouvons envisager
- 5) Les propositions complémentaires à vous faire afin de sécuriser votre situation juridique

### ÉTAPE 2

#### Rédaction sur-mesure par nos juristes spécialistes

- 1) Recherches dans nos bases de données juridiques sur les sujets techniques abordés
- 2) Rédaction de clauses personnalisées selon votre activité et vos attentes
- 3) Approche pluridisciplinaire des problématiques (échanges avec votre expert-comptable, nos fiscalistes, notre service Audit...)
- 4) Une présentation de l'intégralité du document rédigé dans votre processus commercial

### ÉTAPE 3

#### Rendez-vous final

- 1) Présentation du document finalisé
- 2) Explications et réponses aux interrogations légitimes
- 3) Préconisations utiles pour un plein effet juridique des clauses rédigées

## POURQUOI FAIRE APPEL À ADECIA ?

Moins coûteuse qu'en cabinet d'avocat, la rédaction des CGV doit, au vu des conséquences juridiques qui l'entoure, être réalisée par un juriste averti.

“

Bénéficiez d'un **cadre clair et sur-mesure** pour répondre aux **besoins spécifiques de votre secteur.**”

”

## NOS OFFRES

### ESSENTIELLE

- ✓ Analyse de vos CGV existantes
- ✓ Conseil sur les modifications à apporter (ajouts nécessaires, clauses à retravailler)
- ✗ Rédaction

**400€ HT**

### STANDARD

- ✓ Rédaction sur-mesure de vos CGV
- ✓ Conseils avisés
- ✗ Droit à une mise à jour de vos CGV durant 2 ans

**950€ HT**

### PRESTIGE

- ✓ Rédaction sur-mesure de vos CGV
- ✓ Conseils avisés
- ✓ Droit à une mise à jour de vos CGV durant 2 ans

**1350€ HT**